

Étude n°12 Paul prisonnier à Césarée Actes 24 à 26 (22 septembre 2018)

« Paul répondit : Que ce soit pour un peu ou pour beaucoup, plaise à Dieu que non seulement toi, mais encore tous ceux qui m'écoutent aujourd'hui, vous deveniez tel que je suis, moi, à l'exception de ces chaînes ! » (Act 26.29)

Observons

24.1-21 : - Quels sont les arguments des deux partis en présence de Felix ?

- Comment Paul arrive-t-il à présenter un argument théologique ? Pourquoi ?

V 22-27 : Comment Felix agit-il envers Paul ? Qu'est-ce qui lui fait couper court à l'entretien ?

25.1-12 - Quelle ruse a tenté Festus pour se débarrasser de Paul ? Comment celui-ci a-t-il paré cette ruse ?

- **v 13-27** : Comment Festus présente-t-il l'affaire à Agrippa ? Pourquoi ?

26.1-32 : Comment Paul présente-t-il son affaire à Agrippa ? Quel témoignage lui rend-il ? Sur quel ton se défend-il ? Pourquoi ? Avec quel résultat.

Comprenons

La captivité à Césarée.

Pour échapper à la colère des Juifs et à leur complot contre lui, Paul a été conduit à Césarée, où réside le gouverneur romain. Le commandant a donc porté l'affaire de ce Juif romain devant ses supérieurs hiérarchiques, pour lui sauver la vie. Les Juifs de Jérusalem vont à Césarée pour continuer à l'accuser.

Devant les Juifs et le gouverneur Felix, Paul se défend avec les mêmes arguments que devant le Grand Conseil : il rappelle sa non-violence, sa foi en la résurrection, sa droiture de vie. En répétant deux fois (v 15,21) son espérance de la résurrection, il en fait le centre du débat qui l'oppose aux Juifs. Paul confesse sa foi comme étant l'aboutissement et l'accomplissement parfait de la loi et des prophètes (24.14). La persécution des Juifs à son égard est en pleine contradiction avec la foi qu'ils professent et est totalement injustifiée. Paul lance à ses accusateurs un véritable défi de prouver leurs accusations, qu'ils ne peuvent pas relever (23.20-21).

Felix (v 22) exerçait depuis 7 ans sa charge de gouverneur et était au courant des querelles que les Juifs cherchaient aux chrétiens devenus nombreux jusqu'à Césarée même (Actes 21.8 et suivants). En politique habile, il ne veut ni condamner Paul qui est citoyen romain, ni le relâcher de peur de l'irritation des Juifs et de leur complot contre Paul ; il ajourne donc sous un faux prétexte, car Lysias ne pouvait pas lui donner d'autres renseignements sur l'affaire. Felix retient Paul prisonnier en allégeant les conditions d'incarcération.

Drusille était Juive, fille d'Hérode Agrippa I, dont la mort est racontée par Luc en Actes 12.20-23. Felix l'avait enlevée à son mari pour en faire sa troisième femme !

Devant eux, Paul n'hésite pas à parler de sa foi et des conséquences sur la vie : la droiture, la maîtrise de soi, la responsabilité de ses actes devant un Juge. Il parle de justice à celui dont la vie est remplie d'injustice, de tempérance à ceux qui n'ont pas maîtrisé leurs passions, de jugement à un gouverneur romain qui se croyait au-dessus de tout jugement, et avait pouvoir de mort sur lui !

Felix, effrayé, congédie celui qui trouble sa conscience ; il révèle sa bassesse et sa cupidité en le retenant prisonnier encore deux ans, dans l'espoir d'une rançon et pour s'assurer la bienveillance des Juifs, alors qu'il devrait rendre compte de son administration devant l'empereur ! Ce fut un calcul vain, car il fut accusé à Rome par les Juifs pour ses malversations, et ne dut sa vie qu'à l'intervention de son frère Pallas, le favori de Néron.

Les deux ans de captivité à Césarée (58.60) furent longs pour le bouillant apôtre. Ils permirent à Luc qui était resté auprès de lui, de récolter les témoignages des disciples et de la mère de Jésus sur la vie et l'enseignement du Christ, et de jeter ainsi les bases de son Evangile.

L'appel à l'empereur

Avec Festus, le successeur de Felix, venu à Jérusalem pour se faire présenter les autorités juives, les Juifs reprennent espoir d'obtenir gain de cause contre Paul. Ils demandent comme une faveur la livraison de Paul qu'on leur avait refusée jusque-là. Ils se proposaient de le tuer sur la route de Jérusalem. Festus inspiré par les principes du droit romain, refuse de livrer un accusé qui n'a pas pu se défendre devant ses accusateurs (25.16). Les Juifs vont donc à Césarée renouveler leurs griefs, que Paul réfute (v 8) en réclamant des preuves impossibles à fournir (v 7). Les Juifs avaient ajouté une accusation politique de lèse-majesté, qui aurait pu être grave pour Paul, si Festus l'avait crue vraie.

Débutant dans son administration, Festus ne voulait pas se mettre à dos les Juifs, il leur propose donc pour leur faire plaisir de renvoyer Paul devant leur tribunal, tout en sachant, par ailleurs, que c'était inacceptable pour Paul. On ne pouvait renvoyer un citoyen romain devant un tribunal inférieur, s'il avait déjà comparu devant le tribunal supérieur.

Paul en effet, reconnaît à Festus l'autorité de la justice impériale dont il dépend. Il faut que ce soit une autorité romaine qui le juge, car il est innocent vis-à-vis des Juifs, dont il récuse la juridiction, et s'il est coupable à l'égard de l'empereur, il faut le prouver devant lui, et non devant un tribunal juif auquel il serait livré par faveur contrairement au droit romain. Paul donne une leçon de justice à Festus ! Festus ne pouvait que s'incliner, les motifs invoqués étant suffisamment solides.

L'appel de Paul à l'empereur avec tant d'assurance s'appuie sur la promesse du Seigneur (23.11). Au milieu de ses tribulations, le Seigneur avait encouragé son serviteur en lui annonçant dans une vision, l'objectif qu'il visait : l'envoyer témoigner à Rome, comme Paul le désirait depuis longtemps (19.21 ; Rm 15.23).

Devant Agrippa

Festus fait comparaître Paul devant le roi juif Agrippa et sa sœur Bérénice, pour qu'ils l'éclaircissent sur cette affaire essentiellement juive. Devant ce roi juif, Paul rappelle sa foi dans les promesses divines de résurrection, et il raconte la vision qui a bouleversé sa vie.

Hérode Agrippa II, fils de celui dont la mort subite a déjà été racontée (12.20-23), était frère de Drusille et de Bérénice. Celle-ci vivait alors avec lui, parce qu'elle s'était séparée de son mari. Bérénice fut rendue célèbre plus tard comme favorite du général Titus qui s'empara de Jérusalem en 70 avant de devenir empereur de Rome.

Festus, avec une superbe indifférence pour la foi de Paul en Jésus, présente à Agrippa, le dernier roi juif, la situation de Paul. Elle est embarrassante pour lui romain, parce qu'il ne connaît rien des croyances religieuses juives, et ne sait quel motif invoquer pour son arrestation, dans son rapport à l'empereur. Il demande donc son avis à ce roi juif (25.26). L'aide d'Agrippa, versé aussi bien dans les questions religieuses que dans les questions politiques, lui semblait précieuse.

La défense de Paul

Paul sait que c'est la dernière fois avant son départ pour Rome, qu'il a l'occasion de proclamer l'Évangile devant les autorités de son peuple, dans son pays. Il se justifie des accusations contre lui, en rappelant sa vie et sa foi de Juif pharisien (26. 2-11), la contradiction de ses accusateurs qui partagent la même foi que lui dans la résurrection des morts (v 7-8).

Paul en profite pour faire pénétrer la vérité divine dans les cœurs, en racontant sa conversion et sa vocation, véritables grâces faites à ce persécuteur cruel et acharné qu'il était.

Dans le troisième récit de sa conversion, nous trouvons deux détails originaux :

- Dieu lui a parlé en araméen, langue juive de l'époque. Paul dit cela parce que lui-même devant cette assemblée mixte, parle en grec, la langue commune du bassin méditerranéen, et il traduit les paroles de la voix divine. Ce détail montre la réalité de l'événement dont Paul n'a rien oublié.

- Les paroles de Jésus : « Il te serait dur de regimber contre les aiguillons », est une expression grecque et juive, qui s'applique à l'expérience de Paul. Les bœufs sont stimulés à marcher par un aiguillon, une pointe de fer au bout du long bâton de leur bouvier. Si l'animal résiste, le bouvier enfonce l'aiguillon dans la chair et le blesse. Si Paul avait résisté à l'appel du Maître, s'était révolté contre la vérité et sa propre conscience, il aurait fait l'expérience de la souffrance morale et spirituelle qui conduit soit à une soumission forcée, que ne désire pas Dieu, soit à la mort spirituelle, séparation totale de Dieu. On peut en voir une manifestation dans le malaise profond et l'angoisse de ceux qui sont travaillés par leur conscience parce qu'ils ont renié Dieu.



La fin du discours de Paul (26.19-23)

Paul s'adresse directement à la conscience du roi : il invite le roi à suivre son exemple : à ne pas résister à la révélation, à se repentir, à se tourner vers Dieu et à agir en conséquence (v 20), à trouver du secours auprès de Dieu qui lui a permis de vivre jusque-là malgré les embûches des Juifs, et de témoigner des souffrances et de la résurrection de Jésus pour le salut des nations.

Festus dépité de ne rien comprendre à ces vérités spirituelles étrangères à son paganisme, et irrité de ne pas être plus éclairé sur le cas de Paul, attribue à une exaltation d'esprit les paroles pleines d'ardeur de Paul.

Le calme respectueux de la réponse de Paul contredit cette accusation de folie, que Paul sait normale de la part de ceux qui ne croient pas (1 Co 1.23).

Paul en appelle au jugement d'Agrippa qui comme Juif devait connaître les Écritures et l'histoire de Jésus qui ne s'est pas passée « en cachette et dans un coin »(v 26). Puis il cherche à l'obliger à prendre parti par une question directe sur sa foi.

Agrippa répond avec ironie et gêne pour éluder la question. Il semble reconnaître la force de persuasion de Paul, son émotion au récit de l'apôtre, et en même temps manifeste une réaction d'orgueil : lui le roi, il ne peut pas se laisser persuader par un prisonnier, et devenir chrétien !

Paul dans son ardeur pour le salut des autres, formule le vœu émouvant que non seulement le roi mais toute l'assistance lui ressemblent, en dehors de ses chaînes, bien sûr ! Il ne perd ni le sens d'à-propos, ni la conscience du lieu et des circonstances, ni son objectif d'offrir le salut à tous !

Le brusque refus d'Agrippa, qui veut cacher l'impression que lui fait Paul, s'accompagne toutefois de l'avis que Festus attendait de lui : il proclame l'innocence de Paul « qui aurait pu être relâché, s'il n'en avait pas appelé à l'empereur ». (v 32)

Telle fut la conclusion de ce dernier appel au salut lancé par Paul aux autorités de son peuple dans son pays. L'ultime appel aux Juifs aura lieu à Rome, à l'arrivée de l'apôtre dans la cité impériale. (ch 28)

Ces différentes comparutions de Paul devant les autorités religieuses et politiques, montrent comment l'Esprit remplit la promesse de Jésus exprimée dans le verset de Matthieu 10.19-20, pour tous ceux qui se confient en Dieu et témoignent de lui.

Questions pour une application dans la vie chrétienne

- De quoi témoignerais-je devant les autorités si les circonstances le demandaient ? Sur quelle expérience de foi ma vie est-elle fondée ?
- Comment rester ouvert à l'Esprit dans les difficultés que ma foi peut entraîner de la part des autorités civiles ?
- De quels fruits de l'Esprit Paul a-t-il fait preuve, et me donne-t-il l'exemple ?